



RAPPORT ANNUEL

Commission Intercommunale d'Accessibilité

2019



SOMMAIRE

I.	Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	4
1.	Missions.....	4
2.	Composition.....	4
3.	Fonctionnement.....	4
4.	Les Commissions Communales d'Accessibilité.....	5
II.	Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2019	6
III.	L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres	7
1.	Voiries et espaces publics.....	8
2.	Etablissements recevant du public.....	8
2.1	Démarche engagée sur le territoire.....	8
2.2	L'Ad'AP de la Communauté de communes.....	9
2.3	La sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés.....	10
2.4	Liste des ERP accessibles.....	10
2.5	Formation.....	12
2.6	Registres d'accessibilité.....	12
3.	Logements accessibles.....	12
4.	Transport.....	14
IV.	Communication – Sensibilisation	15
1.	Les outils.....	15
2.	Semaine de l'accessibilité.....	17
3.	Accessibilité du site internet de la Communauté de communes.....	22
4.	Rapport annuel d'activité 2018.....	23
	Conclusion	24
	Annexes	25

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres regroupe 12 communes pour une population qui s'élève à 61123 habitants (chiffre INSEE applicable au 1^{er} janvier 2019).

Situé en Loire-Atlantique, le territoire d'Erdre et Gesvres se localise en limite nord de l'agglomération nantaise. Il s'agit d'un territoire rural, très attractif et caractérisé par une importante croissance démographique.

Depuis 2008, la Communauté de communes et ses douze communes se sont engagées conjointement dans une démarche solidaire et cohérente pour promouvoir une dynamique d'accessibilité sur le territoire.



I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est créée par la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2008.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIAPH devient la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Le conseil communautaire délibère sur cette nouvelle appellation le 6 mai 2015.

1. Missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2. Composition

La commission est composée de 26 membres. Le conseil de communauté a délibéré le 6 mai 2015 sur la nouvelle répartition des sièges de la commission, structurée en deux collèges :

- un collège « Elus » composé de 13 sièges, où la Communauté de communes et les douze communes sont représentées ;
- un collège « Non élus », composé de 13 sièges avec la répartition suivante :
 - 7 sièges pour les associations ou organismes représentant les personnes handicapées et personnes âgées ;
 - 5 sièges pour la société civile ;
 - 1 siège pour les représentants des acteurs économiques.

En 2019, deux représentants de la société civile, ne siègent plus au sein de la commission intercommunale d'accessibilité suite à leur démission du Conseil de Développement.

3. Fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par M. Claude LABARRE, Vice-Président en charge de l'action solidaire et sociale à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, et maire de Fay-de-Bretagne.

La coordination générale est assurée par la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes.

Ses missions sont :

- d'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- d'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, les communes étant restées pleinement compétentes en matière d'accessibilité ;
- d'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- d'apporter de l'expertise et des méthodes en matière d'accessibilité aux communes.

Le travail de la commission est organisé autour de plénières et de sous-commissions thématiques.

Les sous-commissions ont pour objectif de faciliter les échanges et d'organiser des réunions spécifiques. En 2015, la commission a décidé de poursuivre les deux sous-commissions « Bâtiment » et « Communication » au regard des chantiers ouverts, et de suspendre la sous-commission « Voirie ». La liste des membres de la sous-commission a été définie en commission le 11 juin 2015 et est présentée en annexe 2.

En 2017, les réunions de la sous-commission « Bâtiment » ont été suspendues. En dehors des ERP d'Erdre et Gesvres, la mise en œuvre de l'accessibilité au sein des bâtiments est réalisée par les communes. Le suivi de la mise en accessibilité des ERP sur le territoire est, quant à lui, maintenant effectué lors des réunions de la commission.

4. Les commissions communales d'accessibilité

Six communes du territoire d'Erdre et Gesvres ont mis en place une Commission Communale d'Accessibilité (CCA) afin de répondre à la réglementation (communes de plus de 5000 habitants) : Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Les communes de Fay-de-Bretagne et de Saint-Mars-Du-Désert ont mis en place une commission communale d'accessibilité sur une volonté politique municipale.

Les autres communes abordent la question de l'accessibilité dans leurs commissions voirie et/ou bâtiment. Certaines d'entre elles instaurent un groupe de travail accessibilité en fonction de leurs besoins ou de leurs projets.

Ces commissions ou groupes de travail constituent de véritables structures de pilotage local des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement (bâti, voirie et espaces publics, transport). Lieux privilégiés de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité, elles permettent de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous.

II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie deux fois en 2019.

Plénière du 21 mars 2019

- Validation du rapport annuel 2019
- Proposition du plan de charge 2019
 - Mise à jour des cartographies PAVE/ERP ;
 - Site Internet : proposition de modifications suite à la sous-commission Communication du 6 décembre 2018 ;
 - Renouvellement du macaron « stationnement gênant » (outil de communication)
 - Présentation des actions de sensibilisation en 2019 : semaine de l'accessibilité et rallyes Citoyen dans les collèges.
- Accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres : présentation de réalisations ou de projets communaux.



Grandchamp-des-Fontaines : Aménagement en cours « Esplanade de l'Europe »



Vigneux-de-Bretagne : Cimetière



Petit-Mars : Aménagement de la future mairie



Treillières : Avenue Général de Gaulle

Plénière du 18 septembre 2019

- Point sur la commission
 - Composition modifiée suite au renouvellement du Conseil de Développement
 - Prochaine commission avant la fin de mandat

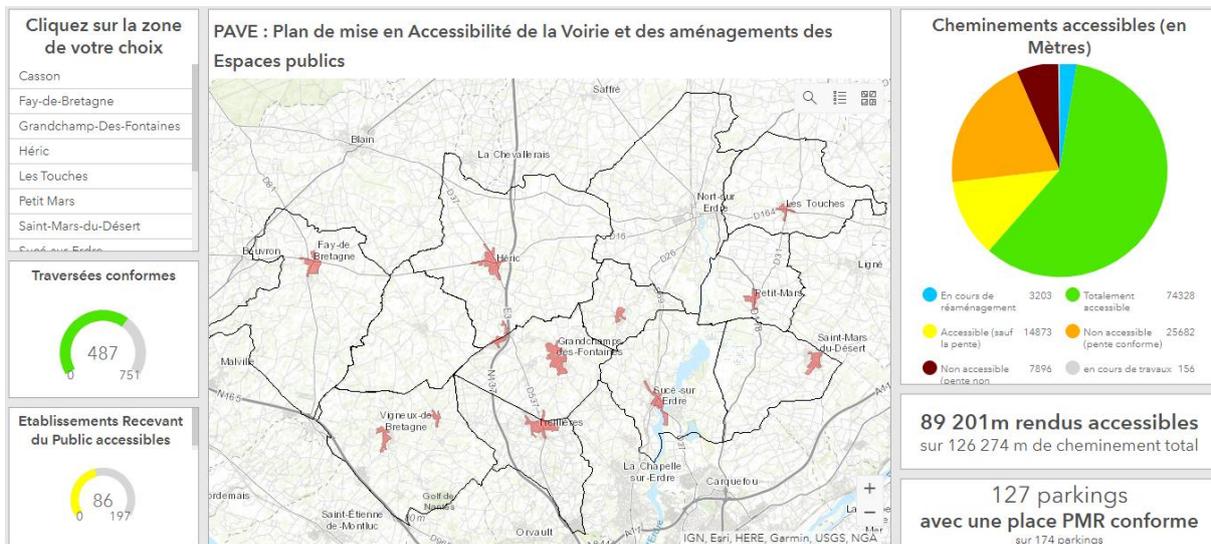
- Informations relatives à l'accessibilité
 - Nouvelles publications
 - Accessibilité renforcée des services d'accueil téléphoniques

- Point sur les actions de la commission
 - Ad'AP de la Communauté de Communes
 - Cartographies communales PAVE/ERP
 - Sensibilisation des élèves au handicap et à l'accessibilité
 - Semaine de l'accessibilité 2019
 - Outil de communication : «macaron « stationnement gênant »
 - Site web CCEG – page accessibilité

III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres

En 2019, les communes ont travaillé avec le service SIG et la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes, afin d'établir une cartographie du territoire reprenant les niveaux d'accessibilité des établissements recevant du public, des parkings, cheminements et traversées (cf. IV-1).

La carte tableau de bord ci-dessous présente ces informations pour 10 communes (le travail de recensement avec les communes de Nort-sur-Erdre et Notre-Dame-des-Landes n'étant pas encore finalisé).



1. Voirie et espaces publics

La voirie est l'élément essentiel de la chaîne de déplacement car elle est le maillon par lequel passe l'ensemble des usagers.

Concevoir des espaces publics et des voiries accessibles est un objectif partagé et une obligation réglementaire : tout aménagement ou réhabilitation de voirie doit respecter des prescriptions d'accessibilité.

Chaque commune de plus de 1000 habitants doit également élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Les 12 communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont restées compétentes en matière de voirie et d'espaces publics. Elles ont toutes élaboré leur PAVE en 2011, dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Les plans d'actions sont actuellement mis en œuvre et suivis par chaque commune, en fonction des projets communaux (création, rénovation).

2. Etablissements Recevant du Public

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc.) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout établissement non conforme aux règles d'accessibilité doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

2.1. Démarche engagée sur le territoire

Conformément à la réglementation en vigueur, la communauté de communes et les communes du territoire ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité en 2013 : 172 établissements ont été diagnostiqués. Suite à la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, ces diagnostics ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et chaque collectivité a établi et déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en septembre 2015.

Chaque collectivité est responsable de la bonne exécution de son Ad'AP. Néanmoins, un accompagnement est proposé aux communes par la chargée de mission Accessibilité, une à deux fois par an, en présence du technicien référent et parfois de l' élu en charge de l'accessibilité. Au-delà de faire le point sur l'avancement de leur dossier et répondre à leurs interrogations, ces rencontres permettent de maintenir la dynamique engagée sur le territoire.

En 2019, la chargée de mission a accompagné les collectivités, qui en ont fait la demande, sur l'établissement du bilan à mi-parcours, relatif à la mise en œuvre de l'agenda, à communiquer à la DDTM¹ (pour les agendas d'une durée supérieure à 3 ans).

En matière d'information, elle a également communiqué auprès des communes sur :

- Le guide d'aide à l'instruction des dossiers liés à l'accessibilité des ERP,
- Le dispositif Ad'AP,
- Les recommandations à l'usage des collectivités locales : Cartes de stationnement pour personnes handicapées,
- Le référentiel des attendus relatifs à la formation obligatoire à l'accueil des personnes handicapées dans les ERP du public et les réseaux de transports publics,
- L'accessibilité renforcée des services d'accueil téléphoniques (obligation à partir d'octobre 2020).

¹ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2.2. Ad'AP de la Communauté de communes

Suite à la mise en place d'une délégation de service public en septembre 2017 pour la gestion des équipements aquatiques (Nort-sur-Erdre et Grandchamp-des-Fontaines), le patrimoine de la Communauté de communes compte dorénavant six établissements. Ils sont basés à Grandchamp-des-Fontaines (Parc d'activités de la Grande Haie et en centre bourg) et à Nort-sur-Erdre.



Siège de la Communauté de communes



Bâtiment Direction de l'Aménagement et de l'espace



Hôtel des entreprises



Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre



Maison de l'emploi de Grandchamp-des-Fontaines



Bureaux locatifs de Grandchamp-des-Fontaines

Les travaux d'accessibilité inscrits dans l'Ad'AP concernent ces six bâtiments. Pour mémoire, l'AdAP de la Communauté de communes a été approuvé par la Préfecture le 30 décembre 2015, pour un montant prévisionnel de 18530 €, réparti sur 3 ans.

En 2019, les actions de mises en accessibilité ont consisté à :

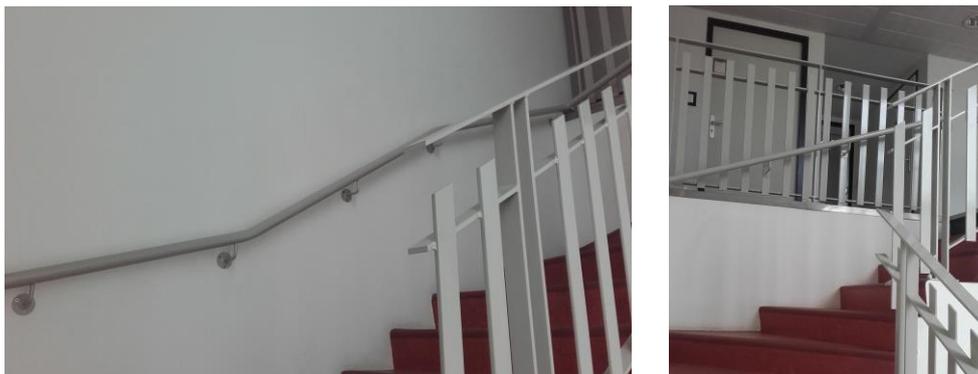
- Installer une seconde main courante le long de l'escalier du bâtiment « Bureaux Locatifs » ;
- Signaler les systèmes d'ouverture des portes et d'appels (interphonie, visiophone) ;
- Réaliser un jalonnement entre la porte d'accès PMR jusqu'à l'accueil du siège ;
- Changer les éclairages dans les sanitaires afin d'avoir un niveau d'éclairage suffisant ;
- Modifier le dispositif de fermeture/ouverture des portes de certains sanitaires ;
- Mettre en place des patères dans certains sanitaires ;
- Revoir le positionnement des bandes d'éveil à la vigilance en haut de certains escaliers.

Le montant des dépenses s'élève à 3300€.

Exemples de travaux de signalétique



Mise en place d'une deuxième main courante – Escalier Bureaux Locatifs



2.3. La sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés

La réglementation prévoit, dans le cadre de l'élaboration des Ad'AP, que les collectivités assurent une communication auprès des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés. L'objectif est de les informer et de les sensibiliser pour déclarer leur accessibilité ou élaborer un Ad'AP (mise en accessibilité leur établissement).

La Communauté de communes et les communes ont assuré plusieurs actions en 2014 et 2015 : réunions d'information, envoi de courriers d'information, articles dans les bulletins communaux-le magazine intercommunal, information sur sites internet et via les commissions d'accessibilité.

En 2016, des actions de sensibilisation ont été menées directement par certains élus communaux, en allant à la rencontre des propriétaires.

Depuis 2017, la sensibilisation a évolué vers une assistance de la chargée de mission Accessibilité auprès des propriétaires d'ERP à la recherche d'informations, orientés par les communes. La majorité des demandes ne nécessitent pas d'expertise technique : elles sont donc traitées directement par la chargée de mission Accessibilité. Pour les questions plus spécifiques, les demandeurs sont orientés vers la permanence du service Bâtiment de la DDTM.

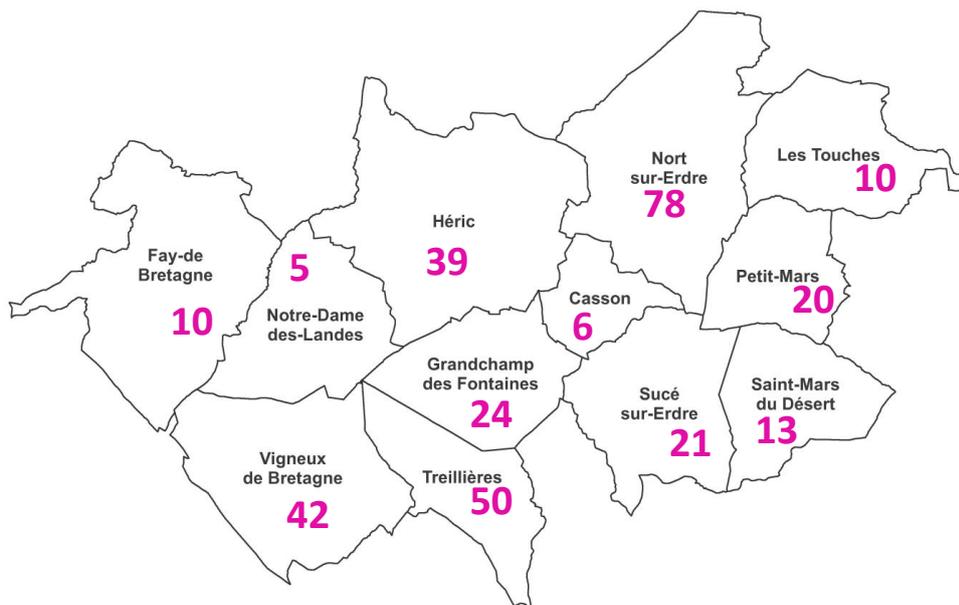
2.4. Liste des ERP accessibles

Dans le cadre de ses missions, la commission intercommunale d'accessibilité doit tenir à jour la liste des ERP accessibles. La chargée de mission Accessibilité est en charge de ce travail et met à disposition les informations aux communes sur demande. Cette liste est établie à partir des données mises en ligne par la DDTM et celles transmises par les communes.

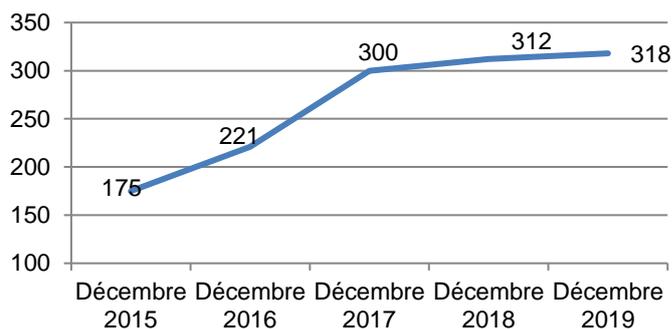
Au 18 décembre 2019, 593 établissements privés et publics sont entrés dans la démarche :

- 318 ERP ont déclaré leur accessibilité ;
- 275 ERP ont déposé un Ad'AP.

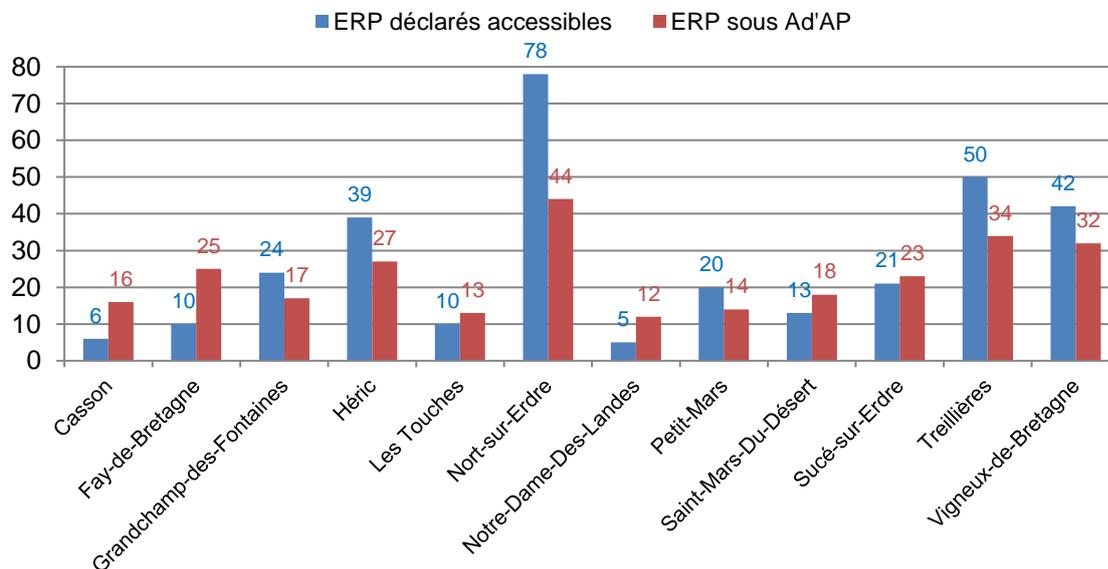
La carte ci-après présente la répartition des établissements privés et publics déclarés accessibles, au 25 novembre 2019.



Le schéma suivant présente l'évolution des **ERP déclarés accessibles** (privés et publics) entre 2015 et 2019 sur le territoire d'Erdre et Gesvres.



Le schéma suivant présente la répartition des ERP (privés et publics) déclarés accessibles et sous Ad'AP par commune au 25 novembre 2019



2.5. Formation

La loi n°2015-988 du 5 août 2015, précise que les employeurs des établissements de la 1ère à la 4ème catégorie doivent mettre en œuvre une formation à l'accueil des personnes handicapées pour leur personnel en contact avec le public (*Art. L 4142-31 du code du travail ; décret d'application : article 3 du Décret n°2007-436 du 25 mars 2007*).

21 agents du territoire ont été formés via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) en 2016. Cette formation est toujours identifiée dans le plan de formation intercommunal revu annuellement, afin de tenir compte des mouvements de personnel au sein de ces établissements.

En 2017, bien que la Communauté de communes ne comporte que des ERP de 5^{ème} catégorie, elle a décidé de sensibiliser les agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap, suivant le guide du ministère « bien accueillir les personnes handicapées ». Sept agents, exerçant des missions d'accueil au Siège et dans les Maisons de l'Emploi, ont été sensibilisés par la chargée de mission Accessibilité en janvier 2018.

2.6. Registres d'accessibilité

Un registre d'accessibilité doit être mis en place dans les établissements recevant du public depuis le 30 septembre 2017 (Décret 28 mars 2017 relatif au registre d'accessibilité [...] et Arrêté du 19 avril 2017).

Cet outil a pour vocation de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées.

La Communauté de communes a mis en place ses registres en janvier 2018. Ils ont été présentés aux agents d'accueil des différents bâtiments. Cette présentation a été l'occasion de les sensibiliser à l'accueil du public en situation de handicap, à partir du guide « Bien accueillir les personnes handicapées » élaboré par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le ministère du Logement et de l'Habitat durable.

3. Logements accessibles

Concernant les logements publics, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les organismes HLM ont engagé en 2013 une démarche de recensement de l'offre accessible, basée sur une grille commune de critères d'accessibilité.

L'accessibilité évaluée est celle des bâtiments, avant l'entrée dans le logement (topographie, abords, présence/absence de marches, hall d'entrée et parties communes – présence/absence d'ascenseur, largeur et maniabilité des portes).

Les bâtiments livrés après le 1er janvier 2007 sont réputés accessibles par principe, sans visite sur site. Tous les autres programmes ont fait l'objet d'une visite puis d'une « cotation » par les bailleurs sociaux.

Ce travail a ainsi permis de classer le parc de locatifs sociaux de « non accessible » à « totalement accessible » pour personnes en situation de handicap et personnes vieillissantes à mobilité réduite.

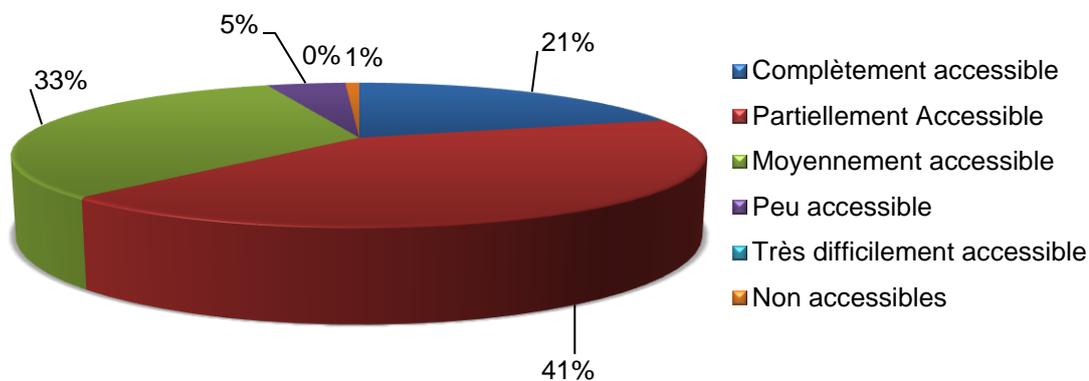
L'USH des Pays-de-la-Loire, en collaboration avec les bailleurs sociaux a mené un premier recensement sur le territoire en 2014, puis un second en juin 2017. La prochaine mise à jour n'a pas encore été programmée par l'USH et les bailleurs sociaux.

Le parc de logements sociaux d'Erdre et Gesvres est constitué de 1144 logements (données 2017) :

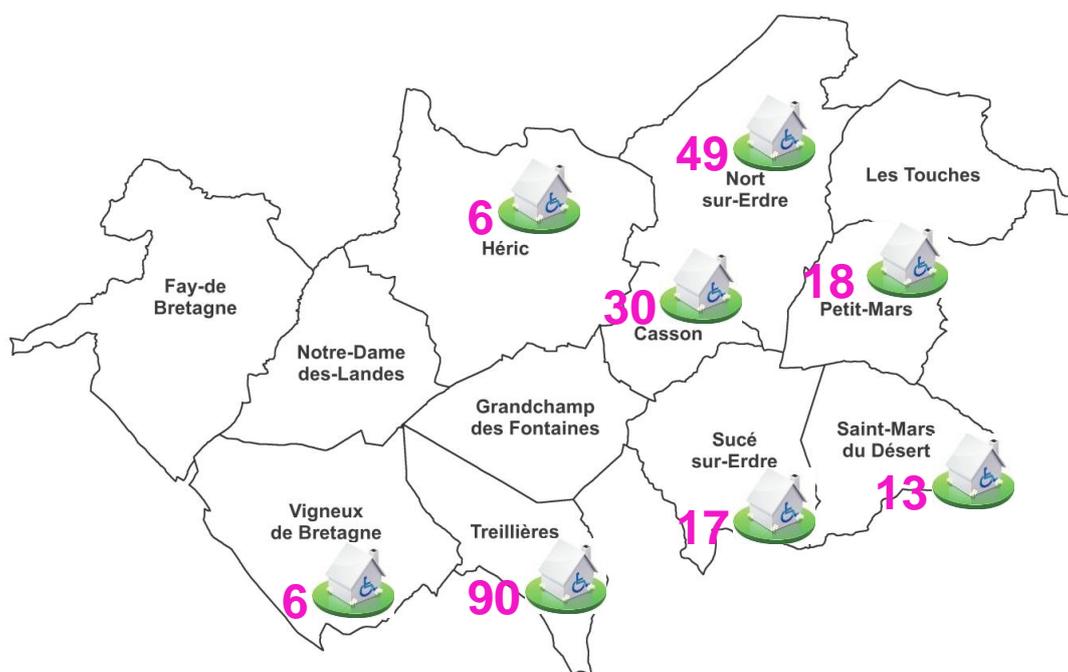
- le graphique n°1 ci-après présente la répartition du niveau d'accessibilité de ces logements sociaux en 2017 ;
- la carte n°2 ci-après présente la répartition des logements sociaux complètement accessibles recensés sur le territoire en 2017.

Concernant les logements privés, une réflexion sera à mener ultérieurement avec la commission sur les modalités du recensement.

Graphique n°1 : Répartition en % du niveau d'accessibilité des logements sociaux recensés d'Erdre et Gesvres en 2017



Carte n°2 : Répartition des logements sociaux **complètement accessibles** recensés en 2017.



4. Transport

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil Régional est devenue l'autorité organisatrice de transports sur le territoire d'Erdre et Gesvres (auparavant cette compétence appartenait au Conseil Départemental). Le futur réseau de la Région sera voté en mars 2020.

Pour mémoire, le Conseil Départemental (réseau Lila) avait établi plusieurs schémas, qui sont toujours existants mais n'engageant pas totalement le Conseil Régional :

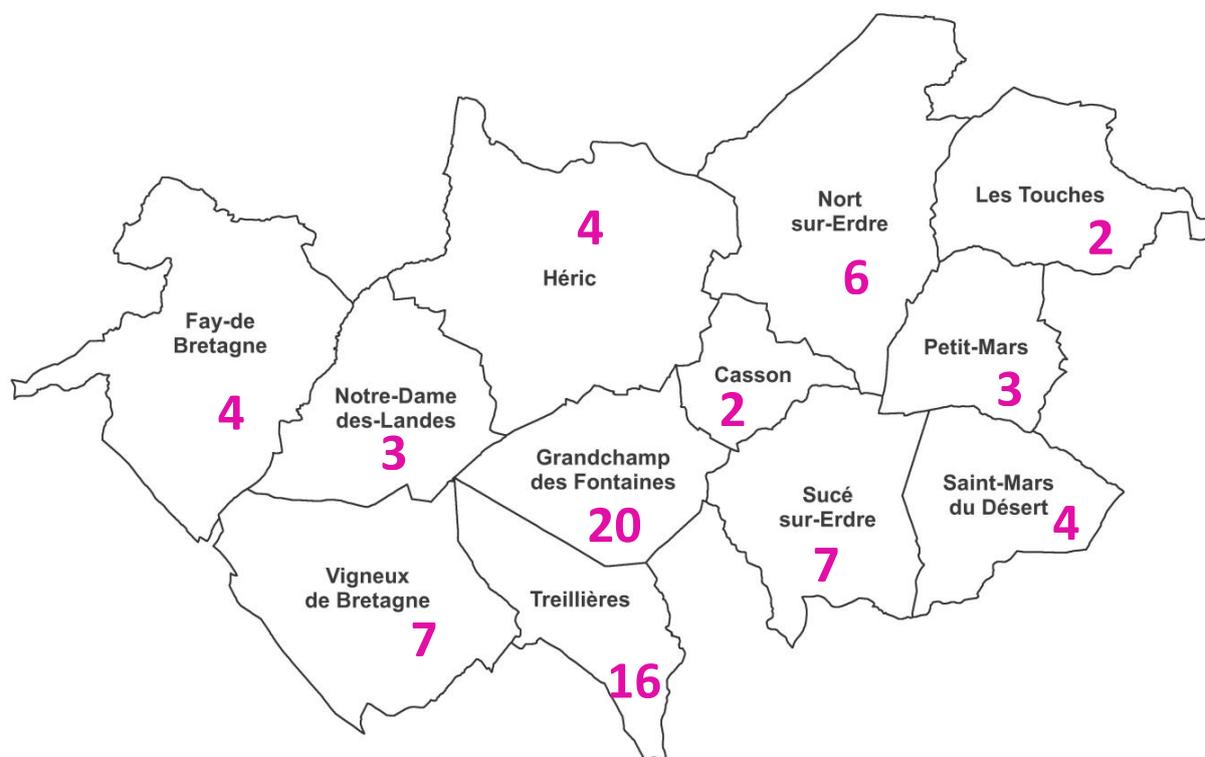
- Le schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2009,
- Le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'AP), approuvé le 29 avril 2016 par l'Etat.

Un de leurs objectifs est de rendre les points d'arrêts les plus importants du réseau départemental accessibles aux personnes à mobilité réduites. Le Sd'AP fixe, quant à lui, le calendrier de réalisation des actions.

En 2019, 8 quais ont été rendus accessibles sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

- Notre-Dame-Des-Landes : Ecole Privée - Sainte Marie
- Petit-Mars : Maupassant (2)
- Saint-Mars-Du-Désert : Pont David
- Saint-Mars-Du-Désert : Centre
- Sucé-sur-Erdre : Turbalière (2)
- Treillières : Levée des Dons

La carte suivante présente la répartition des 79 quais accessibles sur le territoire en 2019.



IV. Communication - Sensibilisation

Depuis sa mise en place la commission intercommunale d'accessibilité a travaillé sur plusieurs projets, dont certains sont mis en attente et d'autres sont finalisés.

1. Les outils

La commission dispose de plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap.

- **Des outils cartographiques présentant les niveaux d'accessibilité (Espaces publics et ERP)**

Les cartographies représentant l'accessibilité de la voirie ont été mises en place en 2011 suite à l'élaboration des PAVE communaux.

En 2016, la commission a travaillé sur de nouveaux niveaux d'accessibilité et depuis 2017, le service Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté de communes s'est doté d'un nouvel outil.

En 2018, la commission a confirmé son souhait de mettre à jour les données, pour les communes volontaires, en y intégrant le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public.

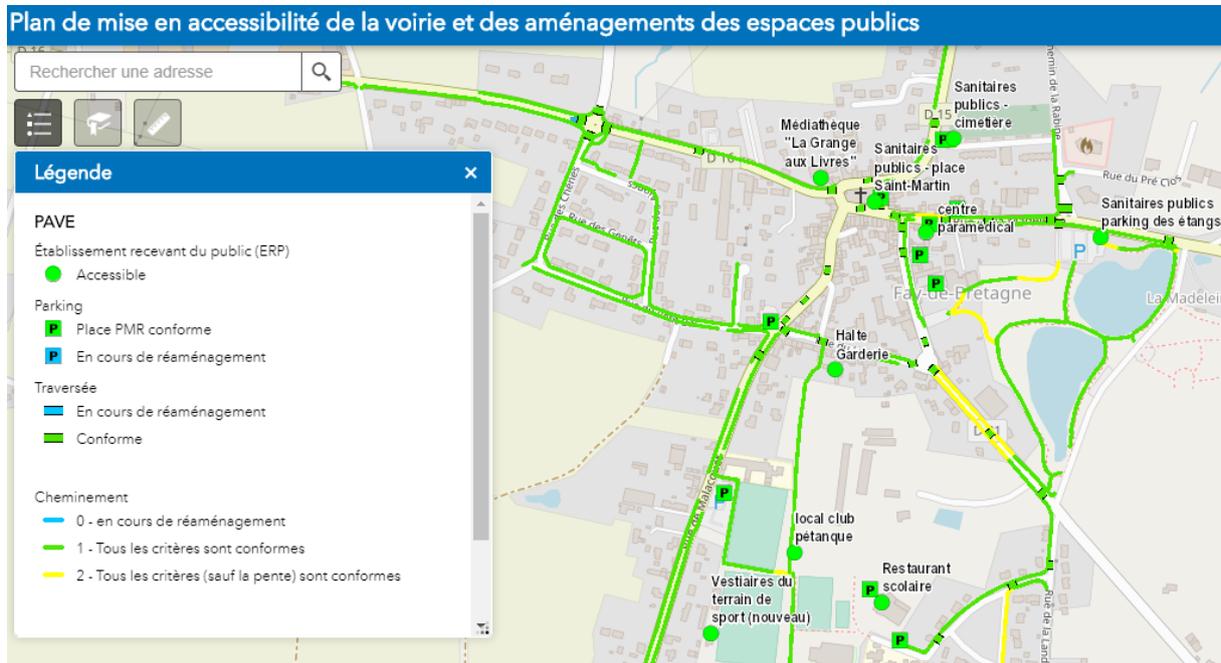
En 2019, les services techniques des communes ont travaillé avec le service SIG et la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes, afin d'établir une cartographie du territoire reprenant les niveaux d'accessibilité des établissements recevant du public, des parkings, cheminements et traversées. Fin 2019, le travail de recensement reste à finaliser avec les communes de Nort-sur-Erdre et Notre-Dame-des-Landes début 2020.

Ce travail a abouti à deux outils :

- Une carte tableau de bord, à destination des services techniques et des élus, qui reprend toutes les informations :



- Une carte interactive, à destination du grand public, qui permet de visualiser l'ensemble des itinéraires (cheminements, traversées), parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, sur le territoire :

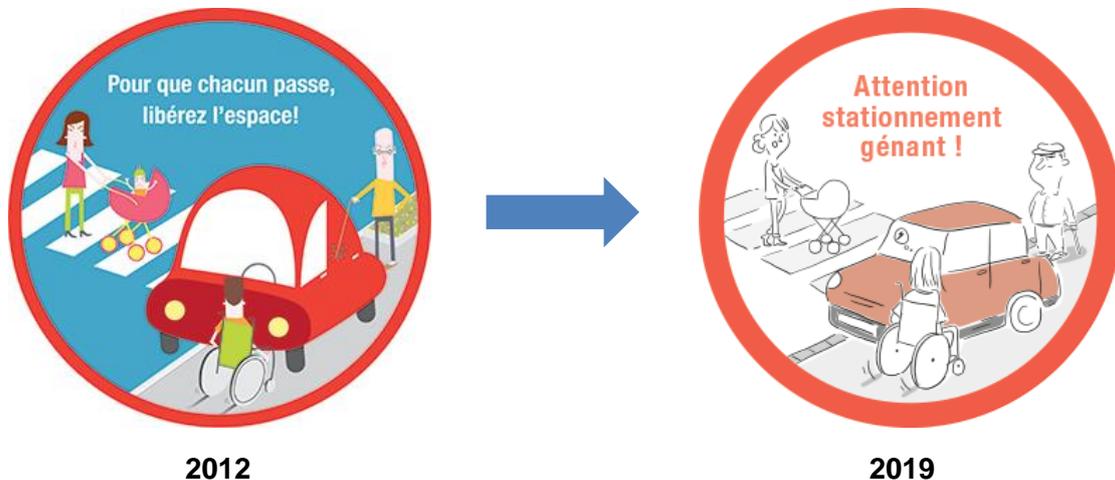


Chaque commune s'est également vu remettre sous format Excel la liste des données et une carte en format A0 en version papier.

- **L'outil « Macaron Stationnement Gênant »**

Mis en place en 2012 et utilisé par les élus communaux, cet outil a pour objectif de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant. En effet, celui-ci implique des conséquences en termes d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

En 2019, la commission intercommunale d'accessibilité a opté pour une nouvelle version :



• **Guide des manifestations accessibles**



Un guide pratique permettant de rendre les manifestations accessibles a été élaboré entre 2013 et 2015. Edité en 2016, il a été ensuite diffusé dans les communes et auprès des associations organisatrices d'évènements du territoire.



2. Semaine de l'accessibilité 2019

La semaine de l'accessibilité s'est déroulée du 1^{er} au 7 avril 2019. Son objectif était de montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous. Plusieurs actions ont été menées.

• **Des actions de sensibilisation dans les écoles**

Sept établissements ont inscrit leurs élèves de CM1-CM2 à cette sensibilisation au handicap et à l'accessibilité. Treize interventions ont ainsi été réalisées par les élus communaux (ou représentants) et la chargée de mission Accessibilité, soit 375 écoliers sensibilisés.

Commune	Etablissement	Nombre de classes
Grandchamp-des-Fontaines	Robert Desnos	2
Grandchamp-des-Fontaines	La Futaie	2
Les Touches	Moulins de Juillet	1
Nort-sur-Erdre	La Sablonnaie	3
Petit-Mars	Sainte-Marie	2
Treillières	Alexandre Vincent	2
Treillières	Joseph Fraud	1

Dans deux établissements, des personnes en situation de handicap sont intervenues ce qui a permis aux élèves d'échanger directement avec elles sur des éléments concrets d'accessibilité : Anne NICOT (Les Touches) et Anthony Penaud de l'association *APF France Handicap* (Petit-Mars).

Dans la continuité de 2018, les présentations ont été personnalisées avec des aménagements réalisés au sein des communes. Les élèves ont donc pu échanger et réagir sur ces situations concrètes, à partir de photos de leur commune.

Le bilan est satisfaisant, tant pour les élus que pour les enseignants, qui souhaitent renouveler l'expérience. Les séances sont instructives et s'intègrent tout à fait dans le programme scolaire. Depuis la mise en place de cette action en 2017, 1245 élèves ont été sensibilisés sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Au total, 608 élèves sensibilisés en 2019 sur Erdre et Gesvres

Des sensibilisations ont également eu lieu auprès de 233 6èmes en juin 2019, dans le cadre des Rallyes Citoyen des collèges de Nort-sur-Erdre (Saint Michel et Paul Doumer), d'Héric (Marcelle Baron) et de Treillières (Haut Gesvres). Ils ont pu aborder la notion de handicap avec les différentes familles, comprendre la notion d'accessibilité à partir d'exemples concrets et réfléchir sur le comportement à adopter en tant que citoyen. Afin d'illustrer ces notions, ils ont participé à des mises en situation : parcours en fauteuil, atelier sur le handicap visuel et le handicap auditif.

• Campagne de sensibilisation axée sur le stationnement gênant

Deux campagnes de sensibilisation sur le stationnement gênant, à l'aide de l'outil « macaron stationnement gênant », ont été menées à Treillières et à Vigneux-de-Bretagne.

■ HÉRIC

ACCESSIBILITÉ. Une semaine pour sensibiliser le public du 1^{er} au 7 avril

Faire ses courses, aller à la bibliothèque, déposer ses enfants à l'école, filer dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne nous semblent anodins, presque banals, ils restent difficiles à réaliser pour plus de 12 millions de Français. C'est pourquoi, du 1^{er} au 7 avril, la Communauté de communes Erdre et Gesvres lance la Semaine de l'accessibilité. Objectif : montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

Depuis plus de cinq ans, toutes les communes d'Erdre et Gesvres ont engagé un programme de travaux pour rendre accessible les voies et les bâtiments publics. Les commerces ont également rejoint le mouvement. Pourtant, lors d'une promenade en famille, qui n'a pas été obligée de descendre la poussette sur la route pour contourner un véhicule stationné ou un bus, à ordres métronomes en plein milieu d'un trottoir ? Une situation à risque qui



Une chasse aux véhicules gênant la circulation des piétons sera réalisée dans certaines communes...

pourrait être facilement évitée.

Ainsi, parmi les actions programmées lors de cette première Semaine de l'accessibilité sur le territoire, des campagnes de sensibilisation au stationnement gênant sont prévues : stationnement sur un passage piéton, sur un trottoir, devant l'entrée d'un commerce... voici quelques

exemples qui empêchent l'accès aux espaces publics ou aux services de proximité. Dans certaines communes, des macarons fleurissent sur les pare-brise des véhicules gênant la circulation des personnes à mobilité réduite.

L'idée est aussi de mettre en lumière des initiatives locales : au quotidien, habitants, associations culturelles et sportives, établissements scolaires, collectivités croisent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Durant cette semaine de l'accessibilité, la Communauté de communes et les municipalités mobiliseront leurs supports de communication pour mettre en avant toutes ces initiatives.

Des actions de prévention sont par ailleurs programmées dans les écoles : plusieurs se sont engagées au côté de la Communauté de communes. Des actions pédagogiques seront organisées auprès des classes de CM1-CM2 pour sensibiliser les élèves au handicap et plus précisément aux difficultés rencontrées pour se déplacer au quotidien, à travers des rencontres et des échanges.

« Semaine de l'accessibilité du 1^{er} au 7 avril sur toutes les communes d'Erdre & Gesvres.

Treillières

Pleins feux sur l'accessibilité

La commune s'associe pleinement à la Semaine de l'accessibilité, organisée par la communauté de communes Erdre et Gesvres. Plusieurs initiatives sont prises pour sensibiliser la population aux problématiques rencontrées quotidiennement par les personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées, déplacements de jeunes enfants en poussette, etc.), des ce mercredi.

Animation handbasket. Ce mercredi, à partir de 19 h, les Treilliériens sont invités à assister à des démonstrations d'handbasket : de 19 h à 20 h 30, initiation suivie à 20 h 30 par un match handbasket réunissant des joueurs handicapés et valides avec le Treillières Basket Club (TBC) et le Saint-Herblain Basket Club (SHBC), au complexe sportif Héraclès, rue Simone-de-Bauvois. C'est gratuit et ouvert à tous (tél. 02 40 94 63 63).

Sensibilisation au stationnement gênant. Stationnement sur un passage pour piéton, sur un trottoir, devant l'entrée d'un commerce, voici quelques exemples qui empêchent l'accès aux espaces publics ou aux services de proximité. Des macarons



Des macarons seront apposés sur les véhicules mal stationnés.

(D'Annamoro - Ouest-France)

fleuriront sur les pare-brise des véhicules gênant la circulation des personnes à mobilité réduite.

Prévention dans les écoles. Des actions pédagogiques seront organisées auprès de classes de CM1-CM2 pour sensibiliser les élèves au handicap et plus précisément aux difficultés rencontrées pour se déplacer au quotidien, à travers des rencontres et des échanges : jeudi matin 4 avril, à l'école Joseph-Fraud et vendredi matin 5 avril, à l'école Alexandre-Vincent.

• Campagne d'affichage sur le mobilier urbain

Une campagne a été réalisée lors de la semaine de l'accessibilité. Des affiches en format A3 ont été disposées dans les bâtiments communaux.



• **Actions communales de sensibilisation**

En complément des actions menées par l'intercommunalité, les communes peuvent organiser des actions de sensibilisation sur leur territoire.

En 2019, la commune de Treillières a organisé une animation « Handibasket » le mercredi 3 avril en invitant le club de basket de Saint-Herblain - section handisport. Le public a pu être sensibilisé et s'initier au basket au fauteuil. Le club de basket de Treillières a ensuite rencontré le club de Saint-Herblain lors d'un match en fauteuil qui opposait les « Handis » contre les « valides », avant de mixer les équipes.



• **Communication autour de cette semaine**

Plusieurs communes et la Communauté de communes ont sollicité la presse locale pour relayer l'information sur la semaine de l'accessibilité et les animations menées. L'information a également été relayée dans certains bulletins communaux et le magazine Erdre et Gesvres. Enfin, la semaine de l'accessibilité a fait l'objet de 7661 vues sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter).

Erdre et Gesvres

L'accessibilité doit devenir l'affaire de tous

Communauté de communes Erdre et Gesvres – Faire ses courses, aller à la bibliothèque... Des actions anodines pour chacun... ou presque. Du 1^{er} au 7 avril, place à la Semaine de l'accessibilité.

« Quand on est valide, on ne se rend pas compte de toutes ces petites choses. On a juste à les contourner. Mais quand notre mobilité est réduite, cela complique tout », explique Dominique, qui doit se déplacer en fauteuil roulant.
 Pour Béatrice (52 ans), la prise de conscience est différente : « Une mauvaise chute au ski et me voilà avec des béquilles pour trois semaines. Et là, je mesure la difficulté ! »
 On l'aure compris, l'accessibilité n'est accepsion nulle part.

Campagne de sensibilisation au stationnement gênant
 Outre la difficulté inhérente au handicap, sur les trottoirs il faut composer au quotidien avec les véhicules. Ainsi, un véhicule qui stationne sans vergne sur le trottoir oblige les usagers à emprunter la chaussée pour passer. Depuis maintenant plus de cinq ans, les communes d'Erdre et Gesvres ont engagé un programme de travaux pour rendre accessibles les voiries et les bâtiments publics. Les communes ont également rejoint le

mouvement. Pourtant, lors d'une promenade en famille, qui n'a pas été obligé de déborder la portière sur la route pour contourner un véhicule mal stationné ou un bus à arrêts menaçants placé en plein milieu d'un trottoir ? Une situation qui pourrait être facilement évitée.

Face à ces actions programmées lors de cette première semaine de l'accessibilité en Erdre et Gesvres, des campagnes de sensibilisation au stationnement gênant. Stationnement sur un passage piéton, sur un trottoir, devant l'entrée d'un commerce... Voici quelques exemples qui simplifient l'accès aux espaces publics ou aux services de proximité. Dans certaines communes, des massifs fleurissent sur les parkings des véhicules gênant la circulation des personnes à mobilité réduite.

Des actions de prévention dans les écoles
 Plusieurs écoles du territoire s'engagent au côté de la communauté de communes à l'occasion de cette semaine. Des actions pédagogiques



Sensibilisation et échanges pour mieux comprendre la situation des personnes à mobilité réduite. (D. GARNIER - D. BÉGIN)

seront organisées auprès des classes de CM1-CM2 pour sensibiliser les élèves au handicap, et plus précisément aux difficultés rencontrées pour se déplacer au quotidien.

Du 1^{er} au 7 avril, semaine de l'accessibilité dans toutes les communes d'Erdre et Gesvres. Plus d'informations sur le site internet www.ccegg.fr

Quotidien Ouest-France 28/03/2019



ACCESSIBILITÉ

Semaine de l'accessibilité du 1^{er} au 7 avril 2019

Faire ses courses, aller à la médiathèque, déposer ses enfants à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne nous semblent anodins, presque banals, ils restent difficiles à réaliser pour plus de 12 millions de français. En matière d'accessibilité, nous pouvons tous agir pour lever les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, du 1^{er} au 7 avril 2019, la communauté de communes renouvelle la « Semaine de l'accessibilité ».

Objectif : montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous, au-delà des travaux d'accessibilité engagés depuis plusieurs années par les communes. Parmi les actions qui seront proposées, 11 classes de CM1/CM2 du territoire se sont déjà inscrites pour participer à une sensibilisation sur le handicap et l'accessibilité.

Du sport pour tous

C'était au début du printemps. Une initiation ouverte et un match de démonstration de handi-basket : une opération proposée dans le cadre de la semaine de l'accessibilité, afin de sensibiliser le public au handicap, et sa gestion durant une activité sportive.



ACCESSIBILITÉ

Semaine de l'accessibilité du 1^{er} au 7 avril 2019



Faire ses courses, aller à la bibliothèque, déposer ses enfants à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne nous semblent anodins, presque banals, ils restent difficiles à réaliser pour plus de 12 millions de français. En matière d'accessibilité, nous pouvons tous agir pour lever les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, du 1^{er} au 7 avril, la Communauté de Communes lance la « Semaine de l'accessibilité ». Objectif : montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

Depuis maintenant plus de cinq ans, toutes les communes d'Erdre & Gesvres ont engagé un programme de travaux pour rendre accessible les voiries et les bâtiments publics. Les commerces, ont également rejoint le mouvement. Pourtant, lors d'une promenade en famille, qui n'a pas été obligé de descendre la poussette sur la route pour contourner un véhicule stationné ou un bac à ordures ménagères en plein milieu d'un trottoir ? Une situation à risque qui pourrait être facilement évitée. L'accessibilité est l'affaire de tous. Nous pouvons tous agir avec des gestes simples pour faciliter la vie des personnes handicapées, et tous ceux qui, pour une

raison ou autre, de manière temporaire ou définitive, ont des difficultés à se déplacer. Améliorer l'accessibilité, c'est améliorer la vie de tous !

Des actions de sensibilisation dans les écoles

Plusieurs écoles d'Erdre & Gesvres s'engagent aux côtés de la Communauté de Communes à l'occasion de cette semaine de l'accessibilité. Des actions pédagogiques seront organisées auprès des classes de CM1-CM2 pour sensibiliser les élèves au handicap et plus précisément aux difficultés rencontrées pour se déplacer au quotidien, à travers des rencontres et des échanges.

Magazine d'Erdre et Gesvres n°49 (Janvier-mars 2019) - Magazine de Treillières n°83 (juin-août 2019) - Saint-Mars-Actu n°155 (avril-mai 2019)

Pages Facebook Erdre et Gesvres :



Sensibilisation scolaire à Petit-Mars avec Anthony Penaud et Pascal Le Grévèse (élu)



Sensibilisation scolaire à l'école Mont de Juillet – Les Touches avec Anne Nicot et Daniel Borie (élu)



Sensibilisation scolaire à l'école La Futaie – Grandchamp-des-Fontaines avec Dominique Thibaud (élu)

Le handicap, « mon compagnon de tous les jours »

Treillières – Des élèves des écoles communales ont échangé et dialogué sur le handicap, prenant ainsi conscience des difficultés rencontrées par les personnes concernées

A l'occasion de la Semaine de l'accessibilité, proposée par Erdre et Gesvres, des actions pédagogiques sont organisées dans des classes de CM1-CM2. Objectif : sensibiliser les élèves au handicap et plus précisément aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour se déplacer. Ce jeudi matin, les élèves de Lauriane Sarré accueillent Catherine Cadou et Marie-Madeleine Rogier, élus municipales, ainsi que Murielle Lardoux-La Sotie, conseillère de prévention, chargée de mission accessibilité à la communauté de communes.

Accepter la différence pour mieux vivre ensemble

Cette dernière présente un diagramme résumant les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite (marches, portes étroites, trottoirs encombrés par des véhicules en stationnement illégal ou des poubelles) et les solutions apportées sur l'espace public par les collectivités locales. Les questions et remarques des élèves de l'école Joseph-Fraud fusent. L'un d'eux insistait pour signaler que l'école de musique de Treillières est totalement inaccessible aux handicapés. Catherine Cadou, première adjointe, le rassure : « Nous allons transformer cette école dans de nouveaux locaux. Beaucoup d'actions ont déjà été menées pour l'accessibilité des locaux publics. Nous avons estimé qu'il faut investir quelque 600 000 € pour rendre tous les bâtiments accessibles. »



Catherine Cadou, une élue municipale, est accueillie par les élèves de l'école Joseph-Fraud et Catherine Cadou, première adjointe.

S'empare alors un dialogue franc et sincère avec Catherine Cadou, elle-même paralysée et ne se déplaçant qu'en fauteuil roulant. « Le handicap est mon compagnon quotidien. Chacun peut avoir un accident de la vie. Il faut savoir l'accepter. » L'élève explique que cela ne l'empêche nullement d'être très active et même de faire du sport, comme le ski ou la natation. « Le handicap, ce n'est

pas si grave que ça, s'il est accepté par les autres. On vit mieux ensemble en acceptant la différence. Il faut parler ses besoins. » Un tréport d'escalier parcourt la classe quand l'élève cite l'exemple d'une amie qui s'est battue pendant six ans contre un cancer... Cette semaine, les élèves ont pu tester la vie quotidienne en fauteuil roulant. L'élève a constaté qu'il était

difficile de se servir au self du restaurant scolaire. Yoann signale que les toilettes « adaptés » ne le sont pas vraiment pour des enfants handicapés. « La barre qui permet de se lever du toilette est trop loin pour nos bras. » On se rend sur les lieux. L'élève promet de signaler le problème aux services techniques.

Quotidien Ouest-France du 06/04/2019
Sensibilisation scolaire à Joseph Fraud Treillières avec Catherine Cadou (élu)

Cette troisième semaine de l'accessibilité a été jugée satisfaisante par la commission. Sa réédition en 2020 a été confirmée lors de la commission du 18 septembre 2019. Elle se déroulera du 6 au 12 avril. Il a été décidé d'ouvrir les sensibilisations aux élèves de CE1 et CE2.

3. Accessibilité du site internet de la Communauté de communes

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (recueil de règles et de bonnes pratiques).

Le service Communication de la Communauté de communes a lancé son nouveau site en mai 2017, qui respecte ces obligations. Depuis 2017, l'ensemble des sites internet communaux ont été progressivement mis à jour. Seul, celui de Notre-Dame-Des-Landes reste à mettre à ligne.



En 2019, la sous-commission Communication a travaillé sur un nouveau contenu de la page « accessibilité » du site internet d'Erdre et Gesvres. Le titre « Handicap, l'affaire de tous » a été retenu, et la page « accessibilité » a été structurée en deux parties.

La nouvelle proposition a été validée lors de la commission du 18 septembre 2019 et mise en ligne en novembre par le service Communication :

Handicap, l'affaire de tous

La Commission Intercommunale d'Accessibilité

Les Commissions Communales d'Accessibilité

1. Aménager un territoire accessible à tous

- Des voiries aménagées et accessibles
- Des bâtiments publics accessibles
- Carte interactive
- Un guide pratique pour des manifestations accessibles

2. Changer le regard sur le handicap

- La semaine de l'accessibilité
- La sensibilisation des élèves et des collégiens de 6ème
- Le macaron « stationnement gênant »

4. Rapport annuel d'activité 2018

Le rapport annuel d'activité 2018 a été rendu public courant 2019 sur le site internet de la Communauté de communes.

ACCESSIBILITÉ

En parler pour sensibiliser

Faire ses courses, aller à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne semblent anodins, ils restent difficiles à réaliser pour beaucoup d'entre nous. Fin avril, la communauté de communes et les communes organisaient leur seconde « Semaine de l'accessibilité » pour les personnes à mobilité réduite. Collectivités, écoles, associations, se sont mobilisées pour montrer que des gestes simples peuvent faciliter la vie de tous. Parmi les temps forts, des interventions en classes, des animations handisports dans les communes et la mise en lumière d'initiatives d'habitants, d'associations, d'entreprises qui changent le regard sur le handicap... Opération reconduite en 2019 !

470

CM1-CM2



ont pu bénéficier d'interventions liées au handicap et à l'accessibilité



Conclusion

Depuis plusieurs années, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a instauré une réelle dynamique en matière d'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres, en lien avec les communes.

De manière continue, les collectivités travaillent pour améliorer l'accessibilité des voiries et des bâtiments, et répondre à leurs obligations réglementaires. Le territoire compte ainsi 66 bâtiments publics accessibles, près de 64 km d'itinéraires accessibles et 94 parkings comprenant au moins une place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) conforme.

A travers la mise à disposition de cartes interactives, représentant les niveaux d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, la commission a souhaité mettre à disposition des communes des outils stratégiques pour programmer leurs travaux d'accessibilité et leur permettre d'informer le grand public.

La commission organise maintenant chaque année sa Semaine de l'accessibilité. Action phare, elle permet chaque année de sensibiliser les élèves des écoles primaires. Depuis 2018, des interventions sont également proposées aux collèges dans le cadre des Rallyes Citoyen. 1245 élèves et près de 370 collégiens ont ainsi été sensibilisés depuis 3 ans.

Cette semaine de l'accessibilité permet également de sensibiliser et d'informer le grand public, à travers notamment les campagnes de stationnement gênant menées par les élus sur leur commune et des actions communales. En 2019, la commune de Treillières a organisé une manifestation autour du handibasket.

Ainsi, les actions et réflexions menées par la commission, portées et relayées par les communes, permettent de construire pas à pas les conditions nécessaires pour que chacun puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

La commission remercie tout particulièrement Madame Mélanie TARDIVEL-LE STRAT, chargée de mission accessibilité, pour son travail réalisé tout au long de l'année.

Le Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Claude LABARRE

Ce rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité en commission intercommunale d'accessibilité lors de la séance du 22 janvier 2020, puis en Conseil communautaire le 26 février 2020 (Annexe 3).

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Annexe 2 : Délibération du Conseil Communautaire suite à la présentation du rapport annuel 2019

ANNEXE 1 COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

COLLEGE ELUS : COMMUNES ET CCEG (13 sièges)

CASSON	DEFONTAINE	Claudia
FAY-DE-BRETAGNE	GROUSSOLLE	Françoise
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
HERIC	GIROT	Monique
LES TOUCHES	BORIE	Daniel
NORT-SUR-ERDRE	HOLLIER-LAROUSSE	Cédric
NOTRE-DAME-DES-LANDES	GOUPIL	Myrtille
PETIT-MARS	LE GREVESE	Pascal
SAINT-MARS-DU-DESERT	BOISLEVE	Frédéric
SUCE-SUR-ERDRE	HENRY	Jean-Yves
TREILLIERES	CADOU	Catherine
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONEIS MENAGER	Sandrine
CCEG	LABARRE	Claude

COLLEGE NON ELUS : PERSONNES HANDICAPEES ET AGEES (7 sièges)

APAJH44 - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	TAMIC Marie-Claire	SUCE-SUR-ERDRE
APF - Association des Paralysés de France	RINCE Yvon	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
AFM - Association Française contre les Myopathies	HOUDUSSE Jean-Pierre	SUCE-SUR-ERDRE
Génération Mouvement	LEMASSON Marcel	HERIC
FNATH - Association des accidentés de la vie / FIBROMYALGIE SOS	TOUIN Gaëtane	HERIC
Association Valentin Haüy	MEYER Gérard	VIGNEUX-DE-BRETAGNE
-	-	-

COLLEGE NON ELUS : ASSOCIATIONS D'USAGERS/CDEG (5 sièges)

Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres	GAUTREAU Michel	NORT-SUR-ERDRE
	BURCKEL Michel	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
	-	-
	-	-
MAS DIAPASON	CHAPPEY Franck	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

COLLEGE NON ELUS : ACTEUR ECONOMIQUE (1siège)

Club des entreprises d'Erdre et Gesvres	ALLARD François	
---	-----------------	--

ANNEXE 2

Délibération du Conseil Communautaire suite à la présentation du rapport annuel 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le 26 février 2020 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

ELIZÉNAT Philippe, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVALD Jean-Pierre, DUVRARD François, THÉBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, JOUTARD Jean-Pierre, GIROT Monique, DAUVE Yves, LEFÈVRE Sylvain, NAUD Jean-Paul, KHALDI-PROVOST Isabelle, BESNIER Jean-Luc (arrivé à 19h15), VIEL Jocelyne (arrivée à 19h15), MONDAIN Béguine, NOURRY Barbara, MANDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean-François, ROGER Jean-Louis (départ à 21h10), NIESCIEREWICZ Valérie, GUILLEMIN Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORE Danièle, ROYER Alain, LERAT Yvon, CADOU Catherine, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, BÉZIER Joseph, PLONIS MENAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

DÉFONTAINE Claudia pouvoir à ELIZÉNAT Philippe
 PROVOST Françoise pouvoir à DAUVE Yves
 METLAINE Aïcha pouvoir à LEFÈVRE Sylvain
 HENRY Jean-Yves pouvoir LERAT Yvon
 LAMABLE Patrick pouvoir à PLONIS MENAGER Sandrine
 ROGER Jean-Louis pouvoir à NIESCIEREWICZ Valérie (de 21h10 à 22h00).

Absents - Excusés : DOUSSET Annaud, DENIS Laurent, RIDGAN Jean-Jacques, SARLET Bruno, SIEBENHUNER Bruno.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA – MÉNARD Philippe-DAE- MENTEC Olivier-développement économique- BUREAU Axelle-communication – BERTHELOT Méliane-direction générale-DURASSIER Martelle – Trésorière principale.

Secrétaire de séance : BOMMÉ Stanislas

Nombre de membres / en exercice	45 Maires
Présents	34 Maires
Votants	40

RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
 Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire,
 Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui demande de transmettre le rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,
 Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 22 janvier 2020,

DECISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui sera transmis aux destinataires visés par l'article L. 2143-3 et aux communes d'Erdre & Gesvres.

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication en Préfecture.
 Acte publié le : 11/03/2020
 Date de réception en préfecture : 11/03/2020
 Date de transmission : 11/03/2020
 Date de réception préfecture : 11/03/2020

Le Président,
 Yvon LERAT

11 MARS 2020